

# Économie monétaire et bancaire

## La politique monétaire

Ce cours vous est proposé par Jean-Marc Figuet, Professeur, Bordeaux School of Economics et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

### Activités

**Attention** : ceci est la version corrigée de l'activité.

### Quiz

- 1. Le principal objectif de la politique monétaire de la BCE est :**
  - a. La stabilité des prix autour de 2 %
  - b. La stabilité des prix autour de 3 %
- 2. Pour atteindre cet objectif, la BCE modifie :**
  - a. Les taux d'intérêt directeurs
  - b. Les taux d'inflation
- 3. Le principal instrument conventionnel utilisé par la BCE est :**
  - a. Les opérations ciblées de refinancement de long terme
  - b. Les opérations principales de refinancement
  - c. Les opérations secondaires de refinancement
- 4. La BCE a introduit des instruments non conventionnels pour :**
  - a. Faire face aux crises
  - b. Faciliter le crédit bancaire
  - c. Faire face à la concurrence
- 5. Le canal du taux d'intérêt est un canal de :**
  - a. Discussion sur les différents taux d'intérêt
  - b. Conseil aux établissements bancaires
  - c. Transmission de la politique monétaire

## Exercice

### Consigne

**Expliquez comment une variation des taux d'intérêt directeurs de la BCE modifie le comportement des agents économiques par le canal du taux d'intérêt.**

### Correction

**Le canal du taux d'intérêt est le canal classique** pour évaluer l'impact des décisions de politique monétaire. Il s'appuie sur les grandes fonctions macro sensibles aux taux d'intérêt, à savoir la consommation, l'épargne, l'investissement.

Envisageons **une baisse** des taux d'intérêt. Cette baisse doit se propager, plus ou moins rapidement, sur toute la **gamme des taux**. L'effet est immédiat pour les taux courts (interbancaires) qui dépendent directement du taux du marché monétaire.

Les taux du crédit bancaire vont également baisser puisque le coût du refinancement, mesuré par le niveau des taux d'intérêt directeurs, est orienté à la baisse.

Finalement, l'ensemble des taux d'intérêt (structure par terme) devrait être affecté par la baisse initiale des taux d'intérêt directeurs.

Les **décisions d'investissement** doivent logiquement s'en trouver affectées puisqu'elles sont prises en comparant l'efficacité marginale du capital et le coût du financement. Si le taux d'intérêt baisse, plus de projets sont rentables et sont mis en œuvre par les investisseurs.

L'effet anticipé est une **croissance du crédit**.

La **consommation** devrait également augmenter car l'épargne devrait baisser, du fait de sa moindre rémunération. Et la baisse du coût du crédit devrait stimuler la consommation (à crédit) qui concerne notamment les biens durables. Cette baisse sera d'autant plus forte que la part des crédits à taux variable est importante.

Un « **effet richesse** » devrait se manifester : la baisse des taux conduit à une révision à la hausse de la valeur des actifs financiers.

Les agents non financiers se sentant « plus riches » dépenseront plus, toutes choses égales par ailleurs.

La baisse des taux implique une hausse en volume de l'investissement et de la consommation qui devrait stimuler l'activité.

Mais la hausse de la demande peut ensuite provoquer une hausse des prix qui devrait freiner l'investissement et la consommation.

On peut alors se demander comment se répartissent l'effet prix et l'effet volume.

**En général, l'effet volume l'emporte à court terme. L'effet prix devrait l'emporter à moyen terme** (sous l'hypothèse de flexibilité des prix dont les salaires).

Une baisse des taux directeurs de la BCE devrait donc impliquer une hausse du niveau général des prix, ce qui est l'objectif recherché initialement.

## Références

### Comment citer ce cours ?

Economie monétaire et bancaire, Jean-Marc Figuet, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.